



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201220-20260806-2026-08-125-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2026

COMMUNE DE LEZIGNEUX

ARRETE N°2026-08-125 FERMETURE TEMPORAIRE DE L'ETANG DE VIDRIEUX pour cause de contamination (cyanobactéries)

Le Maire de la commune de LEZIGNEUX (Loire),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2212-2 et sur fondement de l'article L.1332-4 du code de la santé publique,

Vu les articles L1332-1 et suivants du code de la santé publique,

Vu l'instruction DGS/EA4/EA3/2021/76 du 06 avril 2021 relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative,

Vu les résultats d'analyses mettant en évidence les cyanobactéries et considérant la dégradation de la qualité de l'eau,

Vu la nécessité de garantir la sécurité des usagers et suivant le principe de précaution

A R R E T E

ARTICLE 1 : Suite à l'arrêté 2026-07-122 concernant la fermeture de l'Etang de Vidrieux et aux nouvelles analyses réalisées qui ont révélé la présence d'une forte concentration de cyanobactéries pouvant provoquer chez l'humain comme chez l'animal, des troubles très graves pour la santé.

ARTICLE 2 : La commune de Lézigneux procède à la fermeture totale de l'étang de Vidrieux.

ARTICLE 3 : Les activités de loisirs, de pêche, de chasse sont strictement interdites à compter de ce jour et seront maintenues interdites dans l'attente des conditions nécessaires à un retour à la normale.

ARTICLE 4 : La baignade des animaux est également interdite dans les mêmes conditions que l'article 3. L'abreuvement de tout animal domestique est strictement interdit en raison du risque mortel en cas d'ingestion de l'eau.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché sur le site de l'étang de Vidrieux et publié sur le site internet de la commune ainsi que sur l'application illiwap.

ARTICLE 6: Monsieur le Maire et les services compétents sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée :

- Monsieur le Sous-Préfet
- A l'association de « L'Hameçon de Vidrieux ».
- A l'ACCA
- La gendarmerie
- La police pluri-communale

Fait à Lézigneux, le 6 août 2026

Le Maire,

Patrick ROMESTAING

Par délégation du Maire, Patricia RIVAL 3^{ème} Adjointe

